



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Tchad

Question écrite n° 62204

Texte de la question

M. Germain Gengenwin attire l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur la participation financière de la France à l'élection présidentielle au Tchad. Des associations des droits de l'homme dénoncent le manque de transparence et l'absence de débat démocratique dans ce pays et, dans ce contexte, elles s'interrogent sur l'opportunité d'une telle aide. Il lui demande donc quel sens il entend donner à la participation financière de la France et quelles assurances lui ont été données sur les garanties de pluralisme et la libre expression des opinions lors de ces échéances électorales.

Texte de la réponse

La France a apporté, aux côtés d'autres bailleurs de fonds, parmi lesquels l'Union européenne, le programme des Nations unies pour le développement (PNUD), la Suisse et le Canada, un soutien à l'organisation matérielle de l'élection présidentielle au Tchad. Le soutien français a consisté, d'une part, dans l'impression des bulletins de vote et l'aide à la formation des observateurs pour un montant de 1,7 MF, et, d'autre part, dans la mise à disposition, en complément des moyens mis en oeuvre par le gouvernement tchadien, des avions du dispositif Epervier pour acheminer matériel électoral et scrutateurs vers les bureaux de vote les plus éloignés. La mise en oeuvre de cette aide a été entourée de toutes les garanties d'impartialité : elle répondait à une demande de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), où étaient représentées les formations politiques d'opposition et les organisations de la société civile ; l'aide financière destinée à l'impression des bulletins a été versée sur un fonds géré par le PNUD ; le transport du matériel électoral et des observateurs électoraux vers les villes de province, assuré par les aéronefs des éléments français au Tchad, s'est effectué sous le contrôle de la CENI et de représentants des partis politiques. Lors du scrutin du 20 mai, en dépit de certains dysfonctionnements, la mise en place du matériel électoral et les opérations de vote se sont déroulées de façon satisfaisante, selon l'avis de la trentaine d'observateurs internationaux. Aucun débordement majeur n'a été signalé. Après l'examen des recours qu'il avait reçus, le Conseil constitutionnel a proclamé le 13 juin les résultats définitifs qui confirment la réélection de M. Idriss Deby au premier tour. Une déclaration de l'Union européenne, publiée le 21 juin dernier, prend acte des résultats définitifs de l'élection présidentielle, tout en regrettant les nombreuses carences dans l'organisation du scrutin et les irrégularités qui s'en sont suivies. La France partage les inquiétudes exprimées par l'Union européenne quant à la limitation de certaines libertés durant la période électorale et l'utilisation de la force pour la dispersion de manifestations citoyennes. Elle demeurera, avec ses partenaires européens, attentive aux mesures prises pour assurer un progrès dans l'organisation des scrutins futurs.

Données clés

Auteur : [M. Germain Gengenwin](#)

Circonscription : Bas-Rhin (5^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62204

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juin 2001, page 3333

Réponse publiée le : 23 juillet 2001, page 4234